

N° 15/2015

Département: MEUSE	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF		Nombre de conseillers en exercice :	11
	Commune : 21000 -BUXIERES-SOUS-LES-COTES	Séance du : 24/03/2015	Nombre de conseillers présents :	11
			Nombre de suffrages exprimés :	10

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. J. Patrick POLIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Odile BEIRENS supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	119 873,61 €	0,00 €	0,00 €	258 055,74 €	119 873,61 €	258 055,74 €
Opérations de l'exercice	40 329,16 €	137 754,85 €	142 709,03 €	215 438,07 €	183 038,19 €	353 192,92 €
TOTAUX	160 202,77 €	137 754,85 €	142 709,03 €	473 493,81 €	302 911,80 €	611 248,66 €
Résultats de clôture	22 447,92 €	0,00 €	0,00 €	330 784,78 €	0,00 €	308 336,86 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	160 202,77 €	137 754,85 €	142 709,03 €	473 493,81 €	302 911,80 €	611 248,66 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	22 447,92 €	0,00 €	0,00 €	330 784,78 €	0,00 €	308 336,86 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations : MM Tous les Membres

Cachet de la MAIRIE



Pour expédition conforme

Le Maire

Le Maire :
Odile BEIRENS

Odile Beirens

N° 16/2015.

21000 -BUXIERES-SOUS-LES-COTES

DELIBERATION DU 24-mars-15

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Odile BEIRENS 2014
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

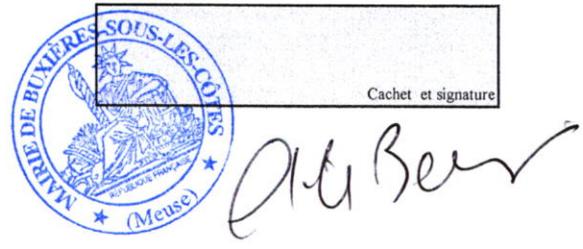
	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-119 873,61 €		97 425,69 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	-22 447,92 €
				0,00 €		
FO	377 929,35 €	119 873,61 €	72 729,04 €	Recettes		330 784,78 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12 /2014	330 784,78 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	22 447,92 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	308 336,86 €
Total affecté au c/ 1068 :	22 447,92 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12 /2014	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	

Fait à Buxières sous les Côtes Le 24-mars-15
 Délibéré par Le conseil municipal Le 24-mars-15

Cachet et signature


Nombre de membres en exercice :	11
Présents :	11
Suffrages exprimés :	11
Abs :	0
Pour :	11
Contre :	0
Date de la convocation :	09-mars-15

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
 et de la publication le

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE :

DU 5 MAI 2015

De Conseillers en exercice : 11

De présents : 10

De votants : 11

**OBJET : CONVENTION
MEDECINE PREVENTIVE**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le:bulletin municipal Et que la convocation du Conseil avait été faite le : 09/03/2015

L'an deux mil quinze, le cinq mai, le Conseil Municipal de la commune de Buxières sous les côtes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Odile BEIRENS.

Etaient présents tous les membres, **sauf**

Etait excusée : Amandine FLOQUET (pouvoir à Olivier CHAZOT)

Etait absent non excusé :

Un scrutin a eu lieu, Mme Sophie BIANCHIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Présidente ouvre la séance et fait lecture de la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive que le Centre de Gestion de la Meuse vient de communiquer à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction territoriale de la Meuse et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion correspondante.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme,



Le Maire :
Odile BEIRENS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE :

DU 5 MAI 2015

De Conseillers en exercice : 11

De présents : 10

De votants : 11

**OBJET : DEMANDE DE
SUBVENTION DE L'ACCA
DE BUXIERES**

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affichée à la
porte de la mairie le:bulletin municipal
Et que la convocation du Conseil avait
été faite le : 09/03/2015

L'an deux mil quinze, le cinq mai, le Conseil Municipal de la
commune de Buxières sous les côtes étant réuni au lieu ordinaire de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Odile
BEIRENS.

Etaient présents tous les membres, **sauf**

Etait excusée : Amandine FLOQUET (pouvoir à Olivier CHAZOT)

Etait absent non excusé :

Un scrutin a eu lieu, Mme Sophie BIANCHIN a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

La Présidente ouvre la séance et fait lecture de la demande de subvention de l'ACCA de Buxières sous
les Côtes.

L'association souligne qu'elle souffre d'un système où les taxes imposées sont de plus en plus
importantes et impactent fortement son budget. Aussi, elle choisit de donner une nouvelle orientation à
l'association en proposant de partager des courts séjours chasse à des personnes extérieures qui
pourraient profiter d'hébergement locaux sur la commune à travers les divers gîtes et chambres d'hôtes.

De plus, elle compte impliquer plus largement les élus locaux et les habitants de la commune en
partageant des « instants natures » afin de les sensibiliser à leur patrimoine naturel par le biais de
sorties thématiques :

- découverte de la brame du cerf,
- découverte des oiseaux de la réserve d'avifaune de Madine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 3 abstentions et 8 voix pour d'attribuer une
subvention de 200 € à l'ACCA de Buxières sous les Côtes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme,



Le Maire :
Odile BEIRENS



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE :

DU 5 MAI 2015

De Conseillers en exercice : 11

De présents : 10

De votants : 11

**OBJET : Convention de
partenariat avec l'ASCBBW**

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affichée à la
porte de la mairie le: bulletin municipal
Et que la convocation du Conseil avait
été faite le : 09/03/2015

L'an deux mil quinze, le cinq mai, le Conseil Municipal de la
commune de Buxières sous les côtes étant réuni au lieu ordinaire de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Odile
BEIRENS.

Etaient présents tous les membres, **sauf**

Etait excusée : Amandine FLOQUET (pouvoir à Olivier CHAZOT)

Etait absent non excusé :

Un scrutin a eu lieu, Mme Sophie BIANCHIN a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

La Présidente ouvre la séance et informe le Conseil Municipal du projet que l'Association Sportive et
Culturelle de Buxières, Buxerulles, Woinville désire mettre en place.

Il consiste à proposer des manifestations destinées à favoriser les échanges et le lien social entre les
habitants, notamment en créant une section « Patrimoine, passion, échange ». Dans ce cadre,
l'Association propose à la commune d'organiser des chantiers d'entretien des édifices communaux à
ses adhérents.

La commune reconnaît l'intérêt pédagogique et citoyen d'associer les habitants à l'action de
connaissance et prévention de son patrimoine.

Un tel projet est assorti de la mise en place d'une convention entre la commune et l'association afin
d'en définir les modalités de mise en œuvre, le programme et les règles de prévention et de sécurité.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité le projet de l'ASCBBW,
- Approuve à l'unanimité la convention jointe à la présente et autorise le Maire à la signer.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme,



Le Maire :
Odile BEIRENS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE :

DU 5 MAI 2015

De Conseillers en exercice : 11

De présents : 10

De votants : 11

**OBJET : Acceptation de
différents devis de travaux**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le: bulletin municipal Et que la convocation du Conseil avait été faite le : 09/03/2015

L'an deux mil quinze, le cinq mai, le Conseil Municipal de la commune de Buxières sous les côtes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Odile BEIRENS.

Etaient présents tous les membres, **sauf**

Etait excusée : Amandine FLOQUET (pouvoir à Olivier CHAZOT)

Etait absent non excusé :

Un scrutin a eu lieu, Mme Sophie BIANCHIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Présidente ouvre la séance et présente au Conseil Municipal les différents devis de travaux reçus.

Après les avoir étudiés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier :

-le **balayage des caniveaux** des 3 villages à l'entreprise RV Environnement de Jonville (55) pour un montant de 0.066 € HT le ml,

-l'**entretien des avaloirs** des 3 villages à la Sté Egouts Services de WAVILLE (54) pour un montant annuel de 1 537 € HT,

-le **curage des fossés et remise en état de têtes d'aqueduc avec fourniture de buses sur la voie communale de Buxerulles à Montsec** à l'entreprise RV Environnement de Jonville (55) pour un montant de 4 274 € HT,

-la **réfection partielle de l'ancienne voie ferrée et de chemins ainsi que la réparation de diverses bouches d'égout** à l'entreprise de Mr Edmond VUILLAUME de Buxerulles pour un montant de 5 650 € HT,

-la **réparation du pilier du lavoir de la rue Maujoyet à Buxières** (endommagé par un camion) à l'entreprise de Mr Jean-Louis PAILLET de Bouconville (55) pour un montant de 2 740 € HT,

-le **remplacement de la planche de rive du bâtiment du logement communal du n° 7 Grande Rue** à Buxières à l'entreprise HIPOLITE de Labeuville (55) pour un montant de 1 930.70 € HT.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme,



Le Maire :
Odile BEIRENS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE :

DU 5 MAI 2015

De Conseillers en exercice : 11

De présents : 10

De votants : 11

**OBJET : Désignation du
bureau d'études pour
l'aménagement des espaces et
du patrimoine de la commune**

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affichée à la
porte de la mairie le:bulletin municipal
Et que la convocation du Conseil avait
été faite le : 09/03/2015

L'an deux mil quinze, le cinq mai, le Conseil Municipal de la commune de Buxières sous les côtes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Odile BEIRENS.

Etaient présents tous les membres, **sauf**

Etait excusée : Amandine FLOQUET (pouvoir à Olivier CHAZOT)

Etait absent non excusé :

Un scrutin a eu lieu, Mme Sophie BIANCHIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Présidente ouvre la séance et rappelle le projet **d'étude d'aménagement et de mise en valeur des espaces verts et du patrimoine de la commune de Buxières-sous-les-Côtes** qui a fait l'objet d'une décision du Conseil Municipal en date du 24 mars 2015 n° 11.

Une demande de devis a été faite auprès de bureaux d'études spécialisés.

Après les avoir étudiés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier la réalisation de l'étude au **Bureau Paysage et Urbanisme - Gwénaëlle de Surgy**, 2, rue Gardeur-Lebrun 57000 Metz pour un montant de **8990 € HT**.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme,



Le Maire :
Odile BEIRENS